



FLASH INFOS

Numéro 2 – Février 2011

Bonjour à toutes et à tous,

Nouvelles exigences douanières, particularités de certains pays, nouveautés réglementaires, recommandations à l'export, procédures de dédouanement, d'enregistrement ou d'inspection des produits, fiches pays, conseil en formalités internationales, documentation, évènements...

Notre Flash infos a pour objectif *de vous informer, de répondre à vos demandes, à vos attentes.*

N'hésitez pas à nous faire part de vos questions et des thèmes que vous souhaitez voir aborder !

SOMMAIRE

Formalités internationales

- **Numéro d'identification EORI - téléprocédures douanières**
- **Egypte : particularités des certificats d'origine tierce**
- **Nouveaux adhérents de la chaîne ATA : Sénégal, Emirats arabes unis**
- **Dépôt de signature ou renouvellement du dépôt de signatures auprès du service Réglementation et Formalités internationales**

Réglementation internationale - Actualités

- **Communiqué de la Chambre Tuniso-française de Commerce et d'Industrie**
- **Côte d'Ivoire : embargo jusqu'en 2011**
- **NIMP15 : Application de la norme par le Cameroun**
- **Filière vin : téléprocédure GAMMA**
- **Fiches pays mises à jour dernièrement**

Evènements

- **Permanence des Douanes au sein de la CCI Côte-d'Or**
- **Forums, salons, congrès**

Documentation - Formation

- **Formation Incoterms 2010**
- **Formations proposées par CCI FORMATION**
- **Formation GAMMA**

FORMALITES INTERNATIONALES

NUMERO EORI

Certaines entreprises nous ont interrogés sur ce numéro EORI qui vous est demandé par les services des Douanes.

Ce numéro unique d'identification a été conçu par le règlement (CE) n°2454/93 de la Commission du 02 Juillet 1993, modifié par le règlement (CE) n°312/2009 de la Commission du 16 Avril 2009 permettant d'identifier, au moyen d'un numéro unique, chaque opérateur économique exerçant des activités couvertes par la législation douanière.

Il s'agit donc d'un numéro d'identification essentiellement utilisé dans les téléprocédures telles que Delta (procédure de dédouanement) , NSTI (procédure de transit), ECS et ICS et pour l'attribution du statut d'opérateur agréé (OEA).

Ce règlement est applicable en théorie depuis le 01 Juillet 2009 mais ne l'est techniquement que depuis Mars 2010 pour les opérations déclarées dans NSTI, Mai 2010 pour les opérations dans DELTA D, Juin 2010 pour les opérations dédouanées dans DELTA C.

Le numéro EORI est basé sur le numéro SIRET.
Sa structure est : FR+SIRET sauf cas particuliers.

Avant toute opération douanière, l'immatriculation EORI est obligatoire et doit être demandée. La demande s'effectue sur un document spécifique CERFA 13930*01, accessible sur le portail internet des Douanes et déposée auprès du Bureau principal compétent ou des pôles d'action économiques.

A noter que :

- Chaque opérateur économique de l'Union européenne doit être immatriculé dans son pays d'établissement.
- Pour les opérateurs effectuant déjà des opérations douanières, leur numéro EORI leur a été attribué automatiquement.

Pour plus de renseignements, la Cellule Conseil aux Entreprises du Pôle Action Economique est à votre disposition: paе.bourgogne@douane.finances.gouv.fr
Site des Douanes : www.douane.gouv.fr

PARTICULARITES de REDACTION du CERTIFICAT D'ORIGINE pour L'EGYPTE

Selon les dernières informations transmises par la CCI de PARIS, il apparaît que le Ministère du Commerce et de l'Industrie égyptien exige que :

Tous les certificats d'origine tierce émis à destination de l'Egypte :

- soient accompagnés d'une copie certifiée conforme du certificat d'origine initial (agrafé au certificat d'origine ré-émis par les CCI)
- mentionnent, en case 5, le numéro du certificat d'origine initial.

NOUVEAUX ADHERENTS DE LA CHAINE ATA

Véritable passeport pour les marchandises devant séjourner temporairement à l'étranger, le carnet de passage en douane ATA réduit au minimum les formalités douanières et dispense du paiement des droits de douane et taxes normalement exigibles à l'entrée dans le(s) pays de destination ou de transit.

Le SENEGAL vient d'adhérer à la convention ATA pour la délivrance des carnets ATA dans le cadre des « véhicules routiers privés ».

Les Emirats arabes unis devraient adopter le carnet ATA au 1^{er} trimestre 2011. D'autres pays de la zone devraient suivre dans les mois prochains.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution des conventions au fur et à mesure qu'elles seront signées.

Pour plus de renseignements sur les autres pays adhérents à la convention ATA ou sur les modalités d'établissement des carnets ATA, vous pouvez nous contacter,

- sur Dijon, Emmanuelle GENTILHOMME au 03.80.65.92.71 et Isabelle MAINIERI au 03.80.65.92.45.
- sur Beaune, Maria PREVOST au 03.80.26.39.41.

DEPOT OU RENOUELEMENT DE DEPOT DE SIGNATURES

Quand la Chambre de Commerce et d'Industrie est saisie d'une demande tendant à attester des mentions d'ordre commercial dont elle ne peut vérifier ni l'exactitude ni la crédibilité, elle ne fait qu'apposer son visa sur le document en se limitant à reconnaître la qualité de ressortissant ou l'identité du signataire.

A cet effet, l'entreprise doit déposer auprès du Service des Règlements et Formalités internationales la signature des personnes pour lesquelles le service aura à certifier l'identité.

Procédure de dépôt de signature :

- la déclaration s'effectue auprès du service des Règlements et Formalités internationales sur papier en-tête :
 - o Si le déposant est le représentant légal, indiquer : « Je soussigné.....(nom, prénom, qualité) dépose ma signature à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or » + signature du déposant et cachet de l'entreprise.
 - o Si le déposant est un salarié de l'entreprise ayant reçu mandat pour engager la Société, indiquer : « Je soussigné(e)...(nom, prénom, qualité) autorise M..... (nom, prénom, fonction dans l'entreprise) à déposer sa signature à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or » + signature du déposant + signature du représentant légal + cachet de l'entreprise.
- Fournir une photocopie d'une pièce officielle d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire ou titre de séjour) en cours de validité, recto verso, indiquant « Je soussigné(e)...certifie que cette photocopie est conforme à l'original ».

Renouvellement du dépôt de signature :

En ce qui concerne le renouvellement pour 2011 du dépôt de signature déjà effectué sur l'année 2010, il suffit que le représentant légal de l'entreprise nous indique par mail qu'il renouvelle à l'identique le dépôt de signature de l'année 2010 pour 2011 ou nous demande de supprimer de la liste certains noms et signatures.

En cas d'adjonction de noms et signatures à la liste précédemment établie, l'entreprise usera de la procédure classique de dépôt de signature.

Vos contacts mails :

- Sur Dijon : isabelle.mainieri@cci21.fr ou emmanuelle.gentilhomme@cci21.fr
- Sur Beaune : maria.prevost@cci21.fr

TUNISIE

Communiqué en date du 22 Janvier 2011, émanant de l'Office de la Marine marchande et des Ports, relatif aux ports tunisiens :

« La Direction Générale de l'Office de la Marine Marchande et des Ports informe tous les armateurs, les consignataires de navires, les transporteurs internationaux, les chargeurs exportateurs et importateurs et tous les opérateurs et partenaires économiques et commerciaux ainsi que toutes les chambres de commerce et chambres mixtes, que les activités de tous les ports maritimes de commerce tunisiens et en particulier au port de Radès (déchargement, chargement, mise à quai et enlèvement des marchandises, arrivée et départ des navires) se déroulent normalement et que le rythme d'exploitation des ports revienne avec une cadence progressive et rapide.

A titre indicatif, le port de Radès a enregistré le 20/01/2011 les rendements suivants :

- Opérations à l'import : 100% rythme normal
- Opérations à l'export : 100% rythme normal
- Opérations d'enlèvement des marchandises des ports : 80% du rythme normal
- Mise à quai des marchandises destinées à l'export : 95% du rythme normal
- Entrée et sortie des navires : 100% du rythme normal.

Aussi, tous les services de l'OMMP sont à l'entière disposition de l'ensemble des opérateurs pour toute assistance supplémentaire à l'effet de garantir le bon déroulement de toutes les opérations portuaires. »

Le Président directeur général de l'Office de la Marine Marchande et des Ports – Samir HAKIMI.

Source : Directeur Général de la CTFCI – Chambre tuniso-française de Commerce et d'Industrie

Dernières nouvelles de Tunisie de la CTFCI – Chambre tuniso-française de Commerce et d'Industrie le 31 Janvier 2011

- Un gouvernement provisoire a été mis en place afin de faciliter la transition démocratique et d'organiser les prochaines élections présidentielles et législatives.
- La délégation tunisienne qui a participé aux travaux du Forum de Davos ont lancé un appel à la confiance aux investisseurs et réaffirme que la situation économique de la Tunisie est « sous contrôle » et que tous ses engagements internationaux seront honorés.
- Le gouverneur de la Banque centrale de Tunisie indique qu'il n'existe aucune pression sur le taux de change.
- Les écoles et universités sont de nouveau ouvertes depuis lundi 24 Janvier 2011 .
- Les magasins ont réouvert et les entreprises ont presque toutes redémarré.
- Les banques fonctionnent 6 heures par jour au lieu de 8 heures par jour.
- Les ports tunisiens ont retrouvé une activité normale mais les horaires des douaniers sont réduits et les contrôles sont quasi systématiques, ce qui entraîne des ralentissements lors du dédouanement et de l'enlèvement des marchandises.
- Le couvre feu de 22h à 5h du matin sera sans doute levé cette semaine et toutes les activités administratives, économiques devraient revenir à la normale.
- Les salons internationaux du mois de Février ont été annulés ou reportés, ceux du mois de Mars sont maintenus.
- En fonction de l'évolution de la situation, le tourisme devrait reprendre normalement dès le 07 Février 2011.

COTE D'IVOIRE

La Côte d'Ivoire fait l'objet d'un embargo jusqu'en avril 2011, concernant :

- Les armes et matériels connexes ;
- L'interdiction de toute assistance y compris financière dans le domaine des activités militaires,
- L'interdiction de visa et le gel des fonds de personnes physiques et morales dont les ports d'Abidjan et de San Pedro,
- L'interdiction d'importer des diamants bruts dans l'Union européenne.

Source : Site de l'exportateur

NIMP15 : Application de la norme par le Cameroun

La norme internationale des Mesures phytosanitaires (NIMP 15) est relative à la réglementation applicable aux matériaux d'emballage en bois.

Son adoption définitive en Août 2003 avait pour but d'uniformiser les mesures à appliquer pour éviter l'infestation des forêts d'un pays importateur par des nuisibles utilisant les emballages en bois comme moyen de transport.

Sont concernés par cette réglementation les palettes, les caisses, les planches d'emballage, les plateaux de chargement, les bois de calage, les cageots, les tambours, les caissons à anneaux et les traîneaux, constitués en tout ou partie de bois brut de toutes essences de conifères ou de feuillus, et d'une épaisseur supérieure à 6 mm.

Les entreprises agréées par le Ministère de l'Agriculture ont deux types de traitements recommandés par la NIMP 15 :

- le traitement thermique des bois à 56°C (température à cœur) pendant au moins 30 mn ;
- la fumigation au bromure de méthyle avec respect des concentrations, durée et températures.

Notre service tient à votre disposition la liste des pays ayant adopté et appliquant la norme NIMP 15.

Le CAMEROUN vient d'adopter cette norme et l'applique depuis Novembre 2010.

Source : site de l'Exportateur

Nouvelles réglementations pays/produits

Filière vin :

Depuis le 01 Janvier 2011, la téléprocédure GAMMA est obligatoire pour tous les opérateurs qui émettent et reçoivent les DAA électroniques couvrant les échanges intra-communautaires.

Les produits concernés par cette procédure sont les produits soumis à accises : alcools, boissons alcoolisées, tabacs manufacturés, produits énergétiques.

La procédure est facultative mais deviendra obligatoire au 01 Janvier 2013 pour les marchandises qui circulent uniquement sur le territoire national.

La CCI Côte-d'Or vous accompagne dans ces changements : n'hésitez pas à contacter Soumia MOJTAHID au 03.80.26.39.74.

Vous trouverez plus loin dans le Flash Infos, dans notre rubrique FORMATION, les formations adaptées à cette filière et mises en place par la CCI Côte-d'Or.

Fiches pays mises à jour dernièrement

Notre service tient à votre disposition des fiches relatives aux documents nécessaires à l'export, au transport, à l'assurance, en fonction des pays destinataires de votre exportation.

Dernières modifications intervenues pour les fiches-pays suivantes :

Russie, Gambie, Rwanda, Libéria, Côte d'Ivoire, Cameroun, Guinée équatoriale.

PERMANENCE DES DOUANES au sein de la CCI Côte-d'Or :

En partenariat avec la CCI Côte-d'Or, la Cellule conseil aux entreprises de la Direction régionale des Douanes et Droits indirects vous propose des

ENTRETIENS PERSONNALISES
dans les locaux de la CCI Côte-d'Or
Place Jean Bouhey à DIJON

afin de vous informer et de vous conseiller sur les procédures de dédouanement et les régimes douaniers les mieux adaptés à la structure de vos opérations de commerce à l'International.

N'hésitez pas à vous inscrire aux premières permanences qui auront lieu le :

Jeudi 10 Février 2011
Jeudi 17 Mars 2011

En nous retournant le bulletin d'inscription en annexe du Flash Infos

Forum de la construction bois – 3 et 4 Février 2011 à Beaune

De nombreuses entreprises allemandes et suisses seront disponibles pour rencontrer les entreprises bourguignonnes.

www.forum-boisconstruction.com

Contact : **Timothée SILVESTRE** / Tél.03.80.60.40.17/ E-mail : t.silvestre@bourgogne.ci.fr

FUTURE MATCH : CEBIT 2011 les 3 et 4 Mars 2011 à Hanovre

Le salon de l'économie numérique vous propose notamment des entretiens personnalisés entre entreprises et instituts de recherche européens, proposant ou recherchant des solutions technologiques ou appliquées autour des TIC.

Contact : **Fanny PESSE – Agence NTIC**

Tél : 03.80.60.40.40

Email : f.pesse@bourgogne.cci.fr

CONGRES GOUT NUTRITION SANTE – VITAGORA

les 22 et 23 Mars 2011 au Palais des Congrès de Dijon dont le thème sera :

« Le bien-être : équilibre et plaisir alimentaire ».

Rendez-vous d'affaires favorisant la coopération en matière de transfert de technologies ou de savoir-faire innovant et la collaboration en matière de recherche et développement.

www.gout-nutrition-sante.com

Contact : **Clément LEPERT**

Tél : 03.80.60.40.69

Email : c.lepert@bourgogne.cci.fr

FILIERE VIN

CONFERENCE-ATELIER à la CCI Côte-d'Or – site de Beaune : le Document administratif électronique (DAE) : GAMMA version 3.

Animée par Joël CORNU de la Direction régionale des Douanes, suivie d'échanges avec les professionnels de la filière vin.

Le Jeudi 24 Février 2011 à 14h30 sur le site de Beaune

FORMATIONS FILIERE VIN à la CCI Côte-d'Or – site de Beaune :

Les 3 et 4 Février : « Les documents à l'export dans le secteur des Vins et Spiritueux »

Les 9 et 21 Février : « GAMMA Version 3 »

FORMATION INCOTERMS à la CCI Côte-d'Or

Une formation sur les **INCOTERMS 2011** est prévue pour le **08 Février 2011** par CCI FORMATION Côte-d'Or au 2^{ème} étage de la CCI Côte-d'Or à DIJON.

Vous pouvez joindre Mme Anne-Lise VALLI – CCI FORMATION Côte-d'Or au 03.80.65.91.75.

AUTRES FORMATIONS SUR 2011 organisées par CCI FORMATION Côte-d'Or

CCI FORMATION Côte-d'Or vous propose d'autres formations sur 2011 (contact : Mme Anne-Lise VALLI – 03.80.65.91.75) relatives :

- **Au crédit documentaire** (avantages et inconvénients, fonctionnement, différentes formes de crédit documentaire, réalisation, cas pratiques) ;
- **Aux paiements et garanties** (modalités de paiement, remise bancaire, contre-remboursement, instruments de couverture, lettres de crédit stand-by) ;
- **A la logistique Transport** (vocabulaire, différents mode de transport, choix du mode de transport, comment négocier, tarification, rapport poids/volume, assurance, responsabilité) ;
- **A la liasse documentaire** (les documents tels que l'offre et la facture commerciales, colisage, documents douaniers, documents de transport et de prise en charge, DEB, DAU, preuve de l'exportation, comment rédiger ces documents).

Deux types de formation s'articulent autour de ces thèmes :

- **Formation INTRA ENTREPRISE** avec la possibilité d'adapter le programme à vos besoins :
 - Sur une journée
 - 1200 €/jour pour un groupe de 1 à 8 personnes
 - Lieu : CCI FORMATION Côte-d'Or à Dijon ou à Beaune

- **Formation INTER ENTREPRISE**
 - Sur une journée :
 - 310 € net de taxes / jour / personne
 - Lieu : CCI FORMATION Côte-d'Or à Dijon ou à Beaune



Bulletin d'inscription

Entretien personnalisé

Avec Mme CHARTREZ-GAUTHERON - Cellule Conseil aux Entreprises
Direction Régionale des Douanes et Droits indirects de Bourgogne

NOM Prénom _____

RAISON SOCIALE _____

Adresse _____

Tél _____ Fax : _____

E-mail : _____ @ _____

Secteur d'activité : _____

Souhaite obtenir un entretien personnalisé à la CCI Côte-d'Or, Place Jean Bouhey 21000 DIJON :

- Le Jeudi 10 Février 2011
- Le Jeudi 17 Mars 2011

Nous vous contacterons en retour pour fixer l'horaire de l'entretien.

Indiquez ci-dessous les questions et/ou les thèmes que vous souhaitez aborder :

A retourner à

Isabelle MAINIERI
isabelle.mainieri@cci21.fr
Tél : 03.80.65.92.45

Emmanuelle GENTILHOMME
emmanuelle.gentilhomme@cci21.fr
Tél : 03.80.65.92.71 – Fax : 03.80.65.91.45.